



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL 07 octobre 2016 à 20 H 30

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents** : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Bernard Merger, Daniel Moine, Christian Dyssli, Philippe Morel, Mohammed Oubenaïssa, Audrey Villemain, Marie-Jo Vergon-Trivaudey.

**Absents excusés** : Alain Roset (procuration à Bernard Merger), Céline Gayet (procuration à Audrey Villemain), Jean-Luc Royer, Marine Martin-Jary, Jean-François Bertin, Léonel Mounoussamy.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc Guillaume

Date de la convocation : 30 septembre 2016

Date d'affichage : 30/09/2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Suffrages exprimés : 11

## 1/INFORMATIONS

### ➤ **Compte rendu du Festival des Pampilles**

Météo favorable induisant une bonne fréquentation : 340 entrées.

Les charges : 5 409 €

Les recettes : 6091 €

Le détail des recettes :

Entrées : 2188 €

Subventions : 2200 €

Buvette : 1 433 €

Dons commerçants : 110 €

Cotisations : 120 €

Appel des Pampilles : 40 €

### ➤ **Transfert Eau/Assainissement**

Une réunion de présentation de ce transfert vers la CAGB se fera à Pelousey Salle Saint Martin le lundi 17 octobre 2016 à 18 h 30.

### ➤ **Rendu du bilan énergétique**

Le Conseil en Energie Partagée du Grand Besançon auquel notre commune a adhéré, nous a rendu un rapport complet sur les consommations d'énergie de 2012 à 2015.

Ce rapport comporte :

- Un bilan global avec les évolutions des consommations
- Un bilan du patrimoine bâti avec les évolutions des consommations, des dépenses et des émissions de GES
- La répartition des consommations, des dépenses et des émissions de GES par type d'énergie
- L'éclairage public avec l'évolution des consommations, dépenses et GES (cette étude ne tient pas compte de la réduction de l'éclairage public effective depuis le 6 janvier 2016.
- Bilan assainissement et eau potable
- Conclusion et plan d'action : les effets des travaux sur la mairie sont favorables, le Centre de vie reste en 2015 responsable à 65% de la consommation totale du bâti de la commune. La réflexion sur la rénovation de ce bâtiment est donc pertinente.

### ➤ **Nouveau dispositif d'Aides aux Communes**

La CAGB a présenté le nouveau dispositif de services communs, l'objectif est :

- de faire émerger une ambition politique pour les mutualisations avec les communes de la CAGB
- de débattre et valider les grandes orientations
  - Contenu des services proposés
  - Modalités financières
  - Moyens humains
  - Impact pour la ville de Besançon

Il est proposé de renforcer et de développer les nouveaux services à destination des communes :

- Reconstitution du dispositif actuel d'accompagnement pour les projets d'investissements communaux
- Accompagnement pour la commande publique
- Accompagnement juridique
- Accompagnement pour les demandes de subvention et marche à suivre pour les financements européens
- Expertise informatique
- Développement du Conseil en Energie Partagée
- Prêt de matériel.

Proposition de fonctionnement :

Niveau 1 / Partage d'informations / pour toutes les communes sans participation financière

Modèles, documentation, outils, partage d'expériences, organisation des réunions d'informations,....diffusion facilitée par la mise en place de l'extranet.

Niveau 2 / Conseil, panel de services / accessible par adhésion (forfait / 2 € 80 / habitant plafonné à 6 000 € ) / pour les communes ayant signées la convention de service commun

Réponse à des sollicitations, nécessitant une mobilisation encadrée des services communautaires.

- Accompagnement pour les projets d'investissement
- Commande publique
- Affaires juridiques
- Num@irie
- CEP
- Prêt de matériel

Niveau 3 / Mise à disposition de moyens / facturé au temps passé / pour les communes ayant signées la convention de service commun

- Accompagnement pour les projets d'investissements
- Commande publique
- Affaires juridiques
- Num@irie
- Installation de matériels

### ➤ **Transfert de la compétence Eau / assainissement**

Ce transfert vers la CAGB est prévu pour 2018, l'échéance étant 2020.

La compétence des eaux superficielles de voirie était communale jusqu'à présent et liée à la voirie, le législateur s'est prononcé pour un transfert au budget eau / assainissement.

### ➤ **Nouveau plan de dispositif incendie**

Ce nouveau plan sera décliné par le Préfet en mars 2017. Celui-ci a pour but d'alléger les contraintes ressources nécessaires en eau et en équipements. Les communes concernées devraient avoir plus de facilités pour se mettre à niveau.

Les réseaux d'eau potable servant à la réserve incendie, il faudra s'attendre à un transfert de cette compétence.

### ➤ **Audab**

Un rendu de l'étude réalisée par l'Audab sur l'avenir des villages du RPI se fera le 27 octobre 2017 à 10h00 en mairie de Chauenne.

Celle-ci viendra en complément de la première partie présentée le 11 juillet 2016, cette première approche mettait en évidence le nécessité de fournir une offre de logement pour les jeunes couples.

Un nouveau rendez-vous est à fixer avec Audeux et Noironte pour travailler un besoin qui a fait l'unanimité : la mise en commun de l'information.

➤ **Point sur les travaux en cours**

Reprise réseau RD8, rue de la Bascule, rue des Sapins :

PBTP a réalisé l'ensemble des travaux, la réception des travaux a été faite, le DGD et le paiement devant être produits avant le 31 octobre 2016 pour obtenir le complément de subvention.

A la dernière réunion de chantier des eaux claires ont été constatées dans le regard situé au bas de la Grande rue, des investigations ont permis de constater en amont une remontée d'eau parasite dans le regard situé vers la maison Collet. L'étanchéité de ce raccordement se refait. Il reste également la reprise du revêtement de la Rue de la Bascule à reprendre.

D'autres investigations seront à faire pour déterminer la provenance et la destination d'eau dans un regard situé vers la maison Philipponnat.

Le décompte

PBTP	28 653,17	
Avenant	4 017,17	Modification du passage de la conduite sous la RD8
Amiante	15 451,67	
Sorelife	1 781,00	Vérification de la conformité
Branchement	3 648,00	Maison Magnin
Publicité	727,50	
Vanne AEP	2 800,00	Budget entretien
Casse réseau	1 825,00	Budget entretien
Maitrise d'œuvre	5 000,00	

Chantier réhabilitation réseau assainissement par Télérep

Les travaux ont consisté en un curage des réseaux, pour les parties abimées manchonnage ou adjonction de résines, remplacement de canalisations.

Les travaux sont réceptionnés.

Devis initial 78 414,00 ht

Maitrise d'œuvre 5 000,00 ht

Publication

Recherche des eaux parasites sur les branchements individuels

145 enquêtes préalables réalisées

115 plans mis à jour

115 situations conformes

3000 ml de réseau inspectés

Reste 15 enquêtes à réaliser, quelques comptes-rendus non conformes à faire.

La mise en conformité des installations non conformes seront vérifiées en début d'année prochaine.

Transfert de 8 000 € du compte 215620161 vers compte 215620151 compte tenu des plus-values sur le chantier RD8.

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

**MODIFICATIONS BUDGETAIRES EAU ET ASS**

**2016/10/07/01**

Lors du conseil municipal du 5 juillet, il a été accepté l'admission en non-valeur pour un montant de 338.81 €. Cette écriture doit être régularisée sur le budget eau et assainissement et il convient d'abonder le compte 6541 :

Le Conseil municipal décide un virement de crédit du compte 022 à destination du compte 6541 pour la somme de 340 €.

En raison des travaux d'assainissement réalisée sur la commune et des différentes modifications pour permettre l'accomplissement de ces travaux, il convient de faire un virement du compte 2156 2016-1 à destination du compte 2158 2015-1.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**AVENANT AU REGLEMENT HALTE GARDERIE**  
**2016/10/07/02**

Le Maire rappelle la réunion du 2 septembre durant laquelle le Conseil Municipal a voté le règlement de fonctionnement de la halte-garderie.

A l'occasion de son contrôle récent, la CAF a demandé quelques modifications :

Le maire donne lecture des modifications proposées.

Le Conseil municipal vote l'avenant au règlement de fonctionnement 2016 joint en annexe.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**REMBOURSEMENT TROP PERCU HALTE GARDERIE**  
**2016/10/07/03**

Suite au contrôle de l'exercice 2015 de la CAF, il s'avère que nous avons facturé à tort à la famille GAMBA de Chauenne les 0.20 € de majoration pour les parents résidents à l'extérieur de Chauenne, pour un montant de 121.10 €

Concernant l'enfant Legain, il a également été perçu à tort la somme 45.60 €.

L'exposé entendu le Conseil Municipal décide les remboursements pour la somme 166.70 € et vote le prélèvement du compte 022 à destination du compte 673.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**PRIX MOYEN HALTE GARDERIE**  
**2016/10/07/04**

Lors de son contrôle, la CAF a signalé la nécessité de voter un coût moyen des participations des parents de notre structure halte-garderie. Ce cout servira de tarif dans le cas où un enfant serait placé par l'Aide Sociale à l'Enfance ou en cas d'accueil d'urgence.

Le Maire présente les éléments financiers 2015 permettant de déterminer le prix moyen horaire payé par les parents en 2015. Celui-ci est de 1.49 € /h.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**ADMISSION EN NON VALEUR**  
**2016/10/07/05**

Suite au constat de la trésorerie en matière de recouvrement, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 42.30 €. Cette somme correspond à une dette de la halte-garderie.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**ETUDE DE FAISABILITE**  
**2016/10/07/06**

Le Maire rappelle les obligations de productions de logements sociaux de la commune de Chauenne dans le cadre du PLH du Grand Besançon. De plus, pour assurer le renouvellement urbain et le maintien d'une école sur notre village, il convient de proposer une offre de logement adaptés à une nouvelle population Le projet

d'acquisition d'une maison au 34 grande rue, sur lequel le conseil municipal s'est déterminé, étant actuellement au point mort, il convient d'explorer d'autres pistes.

Actuellement, une propriété, situé à proximité immédiate du centre de vie regroupant les écoles, la halte-garderie, la bibliothèque et la salle polyvalente, sera, dans le cadre d'une succession mise en vente.

La nature du bâtiment, sa localisation présentent un intérêt pour notre collectivité. Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre d'un aménagement d'ensemble de la zone ; création de logements sociaux, organisation du stationnement et d'espaces sécurisés à proximité des écoles. Toutefois la réussite du projet doit reposer sur une enveloppe financière compatible avec les capacités communales et la nécessaire adéquation entre le coût de réalisation des logements (acquisition et travaux) et un prix du m2 de loyer d'un appartement à caractère social. L'Etablissement Public Foncier Départemental a été sollicité pour apporter son expertise foncière, son appui aux démarches administratives et éventuellement pour le portage temporaire de l'acquisition.

Afin de mener les investigations nécessaires aux études de faisabilité de l'opération, Monsieur le Maire suggère de provisionner la somme de 5 000 €. Le service habitat de la CAGB sera sollicité pour nous accompagner dans cette démarche prospective et rechercher, éventuellement, l'interlocuteur chargé de réaliser cette étude.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

### **CONVENTION SYDED**

**2016/10/07/07**

Le Maire présente les résultats de l'étude concernant l'éclairage public. Le Conseil Municipal décide la rénovation de l'éclairage public par la commune, une assistance à maîtrise d'ouvrage est proposée par le SYDED pour accompagner ces travaux.

Une convention est proposée sur la base de 500 € somme à laquelle il convient d'ajouter un coût de 12 euros par point lumineux.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal confie l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ces travaux au SYDED et autorise le maire à signer la convention proposée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,  
Bernard Vougnon

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin			